

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 août 2025, à la mairie.

**R2508-1693**

**Adoption du Règlement n° 2025-10 modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025**

---

ATTENDU QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le 11 février 2025 le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 18 mars 2025 le Règlement n° 2025-08 modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter la réglementation afin de modifier la tarification des plateaux sportifs entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet dernier;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2025-10 modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 13 août 2025



Alexandra Vigneau, greffière



# Les Îles-de-la-Madeleine

Municipalité

Service du greffe

## RÈGLEMENT N° 2025-10

**modifiant le Règlement n° 2025-02 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025**

### Article 1 Modification de l'article 3.1

Dans la partie 3 du règlement n° 2025-02, l'article 3.1 « Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Adultes », est remplacé par le suivant :

#### 3.1 Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins

Plage horaire	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2025
<b>Fin de semaine et soirs de semaine</b> Lundi au vendredi de 17 h à 22 h Samedi de 8 h à 17 h Dimanche de 8 h à 22 h	185 \$/50 minutes
<b>Jours de semaine</b> Lundi au vendredi avant 17 h Lundi au vendredi après 22 h	185 \$/50 minutes
Ligue intermédiaire	220 \$/60 minutes
<b>Horaire de curling</b> À la journée	880 \$/jour

### Article 2 Modification de l'article 3.2

Dans la partie 3 du règlement n° 2025-02, l'article 3.2 « Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Mineurs (17 ans et moins) », est remplacé par le suivant :

#### 3.2 Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Rabais aux organismes et clientèle jeunesse

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2025 (50 minutes)
Hockey mineur (incluant pratiques simples et doubles lettres) (40,55%)	110 \$
Patinage artistique (CPA L'Ancre et CPA des Îles) (40,55%)	110 \$
Location (jeunes de 17 ans et moins) (Rabais de 59,5% si loué dans les 24 heures précédentes lorsque disponible)	75 \$
Festival du MAHG (59,5%)	75 \$
Coupe Desjardins (59,5%)	75 \$
Séminaire de patinage artistique (59,5%)	75 \$
Locations pour tournoi si OBNL (59,5%)	75 \$

## **Article 3      Modification de l'article 3.4**

Dans la partie 3 du règlement n° 2025-02, l'article 3.4 « Tarification (taxes incluses) salon VIP LeDé Sport Honda », est remplacé par le suivant :

### **3.4 Tarification (taxes incluses) salon VIP LeDé Sports Honda**

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2025
<b>Adulte/privé*</b>	
Location régulière (50 minutes)	80 \$
Location à la journée	260 \$
<b>Forfait fête d'enfant</b>	
<b>Forfait fête d'enfant (moins de 18 ans)</b>	40 \$/heure

\* Tarif appliqué aux heures excédentaires : 55 \$

#### **Rabais pour les OBNL**

Les organismes à but non lucratif reçoivent un rabais de 25 % sur la tarification en place. Il est à noter que cette tarification sera ajustable selon l'entrée en vigueur du cadre d'admissibilité et de soutien aux organismes.

#### **Gratuités du salon du CMD**

Les associations sportives hébergées dans le Centre multisport Desjardins (notamment l'AHMI, le CPA des Îles, le CPA L'Ancre, l'ARSIM et le Club de curling des Îles) ainsi que les arbitres et les marqueurs bénéficient de gratuités pour l'utilisation du salon pour les différentes rencontres utiles à la bonne marche des différentes organisations (rencontres CA, AGA, rencontre de planifications, rencontres de parents, etc.). Ceci exclut les activités sociales.

## **Article 4      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 13 août 2025



Alexandra Vigneau, greffière